

METTENS DE RETOUR à la tête de Belspo



L'avis de l'auditeur du Conseil d'État plaide en faveur de l'ex-patron de la politique scientifique

► Philippe Mettens va-t-il récupérer son poste de directeur de la politique scientifique belge ? Si le bourgmestre de Flobecq n'entend pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, le rapport que vient de déposer l'auditeur du Conseil d'État lui est extrêmement favorable. Suite au non-renouvellement de son mandat en avril 2015 à la tête de Belspo, Philippe Mettens (PS) avait saisi la haute juridiction en introduisant trois recours en annulation contre cette décision (éviction ?) prise par Elke Sleurs, secrétaire d'État N-VA en charge de la Politique scientifique et Steven Vandeput, ministre de la Fonction publique.

Alors qu'il bénéficiait d'une mention "très bon", l'intéressé a très mal digéré le fait d'être remercié de la sorte, voyant dans cette mise à l'écart des motivations bassement politiques liées à son appartenance au Parti socialiste. À l'époque, Elke Sleurs avait invoqué la suppression du poste alors occupé par PM pour justifier le renvoi de ce dernier à ses chères études. Or, un successeur lui a depuis lors été désigné pour remplir cette fonction qui existe donc toujours bel et bien.

CONFIANT TOUT en restant prudent quant à la décision judiciaire finale, Philippe Mettens rappelle que dans 90 % des cas, le Conseil d'État s'aligne sur l'avis de l'auditeur. "Si ce scénario se vérifie, je prendrais le temps d'en mesurer les conséquences sur les plans professionnel, politique et familial", confie notre interlocuteur, lequel a depuis lors retrouvé un job dans lequel il s'investit pleinement. Même s'il obtenait gain de cause devant le Conseil d'État, on imagine mal Philippe Mettens revenir chez Belspo en l'absence de signaux forts de la communauté scientifique en faveur de sa réintégration.

Un autre jugement le concernant tombera le 5 décembre prochain devant le tribunal de 1^{re} instance de Namur où il sera statué sur le dommage moral (un euro symbolique) que le maître flobecquois réclame suite à la mesure disciplinaire que la tutelle wallonne avait pris à son encontre (à l'époque où il cumulait son mandat de bourgmestre avec justement celui de Belspo) avant d'être débouté par ce même Conseil d'État.

B. D.